



Syndicat Intercommunal  
d'Adduction d'Eau

HAUTEVILLE -  
LA VALETTE

ARRÊTÉ du 01.08.2024

Portant tableau annuel d'avancement de grade - Année  
2024

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux  
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial  
principal de 1ère classe

**Le Président  
Du SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération *en cours* relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme QUATRESOUS Maëlle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :

Modèle arrêté LDGarr322 (tabl annuel AVG) – maj cdg63 le 08/11/2022

Fait à SAILLANT, le 1<sup>er</sup> août 2024

Le Président,

